

**Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNÉE 2017**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion (ci-après CG) pour l'exercice 2017, composée de Madame Jamila Dahbi Rio, Messieurs Roger Laedermann, Alexandre Nicolet, Serge Romanens et Thierry Henry, Président, s'est réunie en séance constitutive le 28 novembre 2017. Lors de cette séance, la CG a décidé de retenir les sujets suivants pour les analyser :

- Sujet 1 : Central téléphonique-Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne (Préavis 63/2015).
- Sujet 2 : Suivi d'exploitation de la vidéosurveillance (Préavis 37/2014).
- Sujet 3 : Analyse & attribution des prestataires récurrents de la commune.
- Sujet 4 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017

A Dicastère de Monsieur Le Syndic Daniel Crot

B Dicastère de Monsieur Denis Favre

C Dicastère de Monsieur Luigi Mancini

D Dicastère de Monsieur Blaise Jaunin

E Dicastère de Madame Claudia Perrin

**Sujet 1 : Central téléphonique – Demande de crédit pour la mise en réseau des différents services de la Commune de Romanel-sur-Lausanne (Préavis 63/2015)**

Dans sa séance du 16 janvier 2018, la CG a préparé une série de questions puis a rencontré le 30 janvier 2018, deux membres de la Municipalité (Messieurs Mancini et Jaunin) accompagnés de M. Cand, chef du service des Services Industriels pour éclaircir différents points et répondre aux questions suivantes :

*a) L'enveloppe a-t-elle été respectée ou y a-t-il eu un dépassement ? Si oui, où ?*

Il n'y a pas eu de dépassement. Le coût des travaux avait été budgété à frs. 106'920.-. A la fin des travaux, les dépenses cumulées s'élèvent à frs. 95'326.40, soit une différence de frs. 11'593.60. Le budget a été parfaitement respecté puisque un montant de frs. 8'300.- a été imputé pour divers et imprévus dans le budget.

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres et l'offre la meilleure marché a été retenue.

*b) Tous les travaux budgétés ont-ils été réalisés ?*

Les travaux ont tous été réalisés. Nous avons pu visiter le nouveau local informatique qui regroupe la téléphonie et l'informatique qui se trouve au sous-sol dans une pièce sous alarme et climatisée. Un détecteur incendies va être installé prochainement. A la fin des travaux, un contrôle technique a eu lieu et a confirmé que l'installation était opérationnelle.

Une explication nous a été donnée quant au fonctionnement de la téléphonie et nous avons constaté une nette amélioration pour les utilisateurs (ex. appel simultané sur téléphone fixe et portable professionnel pour les chefs de service et les employés travaillant en externe).

Les timbreuses apportent un confort d'utilisation pour les employés et pour la responsable RH. Il n'est plus possible d'effectuer des heures supplémentaires sans autorisation des RH.

L'ensemble des antennes de la commune est redirigé sur le routeur de la Commune afin d'avoir une sécurité optimale (pare-feu et antivirus) en collaboration avec le fournisseur d'accès de la Commune.

La chaudière de Prazqueron est reliée à une transmission d'alarme et a un système de télémaintenance avec le chauffagiste.

Les caméras de surveillance de la Commune sont sur le réseau IP.

**OBSERVATIONS DE LA CG :**

Lors de notre contrôle, nous avons pu constater que les factures étaient correctement adressées et comptabilisées par rubrique.

Selon les informations que nous avons obtenues, le préavis a été parfaitement effectué.

**Sujet 2 : Suivi d'exploitation de la vidéo surveillance (Préavis 27/2014)**

Dans sa séance du 13 février 2018, la CG a transmis ses questions à la Municipalité. Les réponses écrites à nos questions ont été fournies par l'assistant de sécurité publique et sont portés ci-après dans notre rapport.

Nombre de caméras fixes et mobiles en fonction. (Caméras en réserve ?)

Comme mentionné dans mon rapport annuel dans les "Divers" au point 3.4.4, le territoire communal est contrôlé par 21 caméras au total. Elles sont disposées aux abords de bâtiments communaux (Villageoise, Maison de Commune, Four Banal, Voirie), proches des complexes scolaires (Prazqueron et Esserpys) ainsi qu'à la déchetterie communale. Toutes sont fixes et munies de zoom. Certaines peuvent être déplacées horizontalement et verticalement.

Il n'y a pas de caméras qui peuvent être déplacées au gré des envies ou des sollicitations. Ceci serait d'ailleurs contraire aux dispositions de la Protection des données.

Il n'y a pas d'utilité de posséder de caméras de réserve. Certains dépannages peuvent même s'effectuer à distance, soit par le responsable communal, soit par l'installateur lui-même.

Quand et comment sont visionnées les images ? Sont-elles uniquement utilisées dans le cadre de dénonciations ou sont-elles parfois utilisées de manière directe ?

Les images sont visionnées suite à l'annonce d'un délit. L'installation est accessible uniquement depuis le bureau de la Sécurité publique.

Le seul visionnage en direct s'effectue lors d'un contrôle du système, à raison d'une fois par semaine. De plus, l'article 4 du Règlement municipal sur la vidéosurveillance (version 2013) est clair sur l'utilisation des images. Elles servent uniquement à empêcher des actes pénalement répréhensibles, lors de déprédations ou nécessitant une intervention.

De plus, les caméras en bordure des bâtiments scolaires et de la Maison de Commune n'enregistrent aucune donnée les jours de semaine, hors vacances scolaires et fériés, entre 07h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.

Y a-t-il un effet dissuasif ? A-t-on constaté une baisse des délits dans les endroits où elles sont installées ?

Depuis l'installation de ces caméras, peu ou plus de délits ont été commis sur certains bâtiments (Esserpys, Prazqueron et Villageoise). Les dépôts sauvages en bordure de chaussée à proximité de la déchetterie ont également disparus.

Il y a un effet dissuasif, vu que les problèmes ont été éradiqués ou fortement diminués et non pas déplacés.

Avez-vous obtenu des résultats et identifiés des contrevenants ? Quelques sont les chiffres ?

Les premiers résultats sont énumérés dans la réponse précédente. Une diminution ou une disparition de délit est déjà, en soi, un résultat positif.

Plusieurs contrevenants ont également pu être identifiés au moyen des images et ainsi dénoncés selon le Règlement de police ou le Règlement sur les déchets. D'autres personnes ont été convoquées et entendues lors d'auditions en Commission de Police, puis punies soit par des amendes, soit par du Travail d'Intérêt Général (mineurs de moins de 15 ans). Le tout a représenté une vingtaine de cas pour l'année 2017.

Qui visionne les images ? Qui les visionne en l'absence de M. Cornu ?

Actuellement, seul l'Agent en Sécurité Publique est formé pour visionner les images.

Pour ce qui concerne la visite du "poste de surveillance", il s'agit de mon poste de travail et je peux garantir une excellente qualité d'images. Cela concerne les dénonciations ci-dessus (plaques d'immatriculation ou identifications faciales).

**OBSERVATIONS DE LA CG :**

La CG regrette que les caméras ne puissent fonctionner durant les heures d'école mais cela est lié à des réglementations fédérales.

En l'absence de Monsieur Cornu, la gendarmerie peut visionner les images.

**Sujet 3 : Analyse & attribution des prestataires récurrents de la commune.**

Lors de sa séance du 6 mars, la CG a rencontré Monsieur Le Syndic Daniel Crot afin que la Municipalité prépare des documents adéquats. A ce jour, il n'existait pas de tableau de bord récapitulatif des différents prestataires. Nous nous sommes revus le 20 mars en présence de quatre Municipaux (Madame Perrin étant excusée).

La Municipalité nous a remis un tableau détaillé des prestataires récurrents de la Commune. Un travail administratif conséquent de plusieurs jours a été fourni par le secrétariat communal. Ce tableau est sous format informatique et permet d'effectuer un tri des contrats (par dicastère, par échéance, par prestataire, par date du début du contrat, etc...). La Commune n'a pas toujours la liberté de choisir ses prestataires. Elle a pour contrainte les marchés publics (ex. les services industriels), les contrats exclusifs (ex. ramonage) ou liés au choix du fournisseur lors des constructions ou rénovations (ex. ascenseurs).

La Commune travaille, au niveau des assurances, avec deux compagnies et ne juge pas utile de mandater un courtier pour l'analyse du portefeuille. Selon les informations de Monsieur le Syndic Daniel Crot, cela a permis à la Commune d'assurer des événements ou manifestations que d'autres compagnies ne voulaient pas prendre en charge.

La CG a pu constater que la Commune possède beaucoup de contrats d'entretien, ce qui dénote une certaine prudence. La CG se pose des questions sur le maintien de certains contrats d'entretien concernant du matériel ancien. (ex : contrat d'entretien du séchoir à linge du Rosset datant de 2010). La plupart des contrats sont renouvelés tacitement annuellement. Le plus éloigné court jusqu'en 2024.

## **OBSERVATIONS DE LA CG :**

Selon la réponse de la Municipalité, il n'y a pas de systématique de gestion des échéances des contrats.

La CG recommande que cet outil puisse servir de tableau de bord à la Municipalité pour gérer les mandats et contrats de ses prestataires. Pour être efficace, ce tableau pourrait être amélioré avec notamment le début et l'échéance des contrats. Nous remercions la Municipalité du travail fourni et espérons que cet outil aidera dans sa mission.

## **Sujet 4 : Examen du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2017**

### **Chapitre I**

Dicastère de Monsieur le Syndic Daniel Crot

#### **1. Administration générale et Ressources Humaines**

#### **2. Finances**

### **1.1 Administration générale**

#### **1.1.10**

La Commune a produit une récolte de 600 litres vieillis en fût de chêne. Deux chênes abattus sur la Commune de Romanel ont servi à faire des tonneaux pour ce millésime. Le vin sera mis en vente prochainement avec priorité aux membres du Conseil Communal.

### **2.2 Encaissement des impôts**

#### **2.2.2**

L'arriéré d'impôt des personnes morales est de frs. 1'679'476.21 et les avances représentent frs. 194'149.81. Ce qui donne un chiffre net de frs. 1'485'326.-.

Lors de la séance du 7 mai, la Municipalité n'a pas pu confirmer si ces arriérés étaient réglés ou non. Selon notre syndic, les liquidités actuelles laissent à penser que la plupart des arriérés ont été réglés. La CG avoue avoir été surpris par le montant des débiteurs au 31 décembre et surtout du manque de visibilité de la Commune vis-à-vis de sommes aussi importantes. Il est possible que ces versements aient été effectués au mois de janvier ou début février. La Commune ne manquant pas de liquidités, la Municipalité ne s'est pas préoccupée de la situation avant de recevoir les chiffres du Canton.

### **2.6 Abonnement CFF**

On peut constater avec plaisir que 85% des cartes journalières ont été vendues en 2017 contre environ 75% les trois années précédentes. C'est une opération blanche pour la Commune.

## **2.8 Taxe de séjour**

Les taxes de séjour que la Commune de Romanel reçoit sont gérées par Lausanne Région. Cette dernière les reverse à Lausanne Tourisme. La participation de Romanel est insignifiante à l'heure actuelle.

## **Chapitre II**

Dicastère de M. Denis Favre

### **1. Urbanisme, infrastructures liées au développement durable**

#### **2. Forêts et domaines**

#### **3. Informatique**

##### **1.1 Urbanisme**

L'urbanisation de la Commune est liée à deux projets qui gèrent le développement de notre région : le Projet d'agglomération Lausanne-Morges 3<sup>ème</sup> génération (PALM 2016) qui a entre autre pour but de demander des financements fédéraux pour certaines infrastructures ainsi que le Plan Directeur Cantonal 4<sup>ème</sup> adaptation qui a été voté par le Grand Conseil en juin 2017. Il doit être envoyé à l'ARE (Office fédéral du développement territorial) pour une adoption définitive en janvier 2018.

##### **1.2 Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)**

Le SDNL a travaillé principalement en 2017 sur l'urbanisation et l'agriculture du Nord lausannois. En résumé, il s'agit d'une réflexion de comment gérer les périmètres entre zone à bâtir et zone agricole. Un effort a aussi été fourni sur la planification du réseau cyclable qui sera validé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

##### **1.3 Plan Directeur Localisé Intercommunal (PDLI)**

Lors du GD (Groupe Décisionnel) de juin 2017, les communes de Lausanne et Romanel-sur-Lausanne ont demandé un soutien au Canton faute de quoi, l'avenir du PDLi serait hypothéqué. Une réunion a eu lieu le 28 mars 2018.

Selon les explications données par M. Favre, le PDLi est freiné par la LAT et n'est plus d'actualité qu'à horizon 2030, voire 2040.

##### **1.4 PPA « Le Village »**

Le PPA a été adopté définitivement par le DTE le 26 février 2018.

## **1.5 Divers**

Le rapport de la société iConsulting SA mandatée par la Municipalité sur le développement de la Commune sera disponible courant 2018.

## **2.3 Forêts**

### **2.3.2**

La Commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge qui a pour but de gérer les forêts des 15 communes qui la composent. La Commune a décidé d'adhérer au degré 3 du contrat de gestion depuis 2017 et pour une période de 6 ans. Tous les coûts et recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement.

## **2.4 Centre sportif du Marais**

L'entretien courant des surfaces engazonnées (scarification et ensemencement) est effectué par une entreprise spécialisée. La tonte et l'arrosage sont assurés par notre Service des Travaux.

## **2.5 Lac des Buyá-tsa**

La CG tient à signaler l'aménagement magnifique effectué par le Service des Parcs et Promenades des abords de la Villageoise et du lac. Elle remercie la Commune pour l'installation des grills. Elle suggère de séparer en deux les grills afin de pouvoir réduire la taille des foyers si nécessaire.

## **3. Informatique**

Le renouvellement de l'informatique se fera en 2018 avec l'aide d'un consultant externe.

## **Chapitre III**

Dicastère de M. Luigi Mancini

### **1. Services Industriels**

### **2. Service des Bâtiments**

### **3. Police des Constructions**

### **4. SDIS**

### **5. Protection civile**

### **6. Sociétés Locales**

## 1.1 Service électrique

### 1.1.1

Le Service de l'Electricité de Lausanne alimente la Commune en moyenne tension par deux points d'entrée. La zone industrielle (Migros etc...) depuis la sous-station en Tenalaz et le reste du village depuis la sous-station Pétause.

### 1.1.3

Une coupure planifiée a eu lieu le 7 novembre 2017. Pas d'autres coupures accidentelles en 2017.

### 1.1.4

L'essentiel des travaux d'entretien du réseau électrique est effectué par le personnel de la Commune hormis les travaux nécessitant des machines et outillage spécifiques.

L'éclairage public est en court de remplacement selon le préavis municipal N°78/2016.

Les travaux prévus au chemin de la Covatannaz (voté en 2009) sont repoussés à une date ultérieure.

### 1.1.6

Le prix du KW/h. composé de quatre parties distinctes peut être consulté sur le site de la Commune [www.romanel-sur-lausanne.ch](http://www.romanel-sur-lausanne.ch)

### 1.1.7

Le contrôle OIBT (installation de basse tension) est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et doit être effectué par les propriétaires, à leurs frais tous les 20 ans pour les villas et immeubles. Il en est de même lors de changement de propriétaire, si le dernier contrôle date de plus de 5 ans.

### 1.1.9

Le bureau Betelec SA est notre mandataire pour des mandats ponctuels. Le Service électrique de la ville de Lausanne gère la maintenance et l'entretien du réseau MT.

Pour l'éclairage public les entreprises mandatées sont :

- Betelec SA
- Duvoisin-Groux SA
- Zumtobel Lumière SA
- Schröder Swiss SA

#### **1.1.10**

Le service de piquet est assuré par la Romande Energie.

#### **1.1.13**

La Commune de Romanel-sur-Lausanne est maître de son réseau de distribution.

### **1.2 Télé-réseau**

Le télé-réseau est exploité par UPC Cablecom.

### **1.3 Service des eaux**

La concession de distribution d'eau pour la Commune a été cédée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au Service des eaux de Lausanne.

### **2.1 Liste des bâtiments communaux**

La Commune compte actuellement 18 bâtiments communaux.

### **2.2 Locations et utilisation de bien communaux**

Une partie des locaux communaux est mise à disposition de personnes qui en font la demande (locations, sociétés locales, etc...). Ce qui totalise 246 réservations pour 2017.

### **3.2 Permis de construire délivrés en 2017**

La commune a délivré 16 permis de construire en 2017.

### **3.3 Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2017**

La commune a délivré 17 permis d'habiter ou d'utiliser en 2017.

### **3.4 Dispenses d'enquêtes publiques selon art. 111 LATC**

La commune a délivré 14 dispenses d'enquête publique en 2017.

## **4. SDIS**

Le rapport 2017 de la commission est disponible au Greffe municipal.

## **5. Protection civile**

Le rapport complet des activités 2017 est à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

## 6.1 Groupement des Sociétés Locales

Les sociétés locales ont organisé plus d'une vingtaine de manifestations en 2017. La Commune de Romanel-sur-Lausanne recense 26 Sociétés locales au 31 décembre 2017.

### Chapitre IV

Dicastère de M. Blaise Jaunin

#### 1. Service des travaux

#### 2. Assainissement

#### 3. Police

#### 4. Contrôle des Habitants

#### 5. Cultes

### 1.1 Travaux et routes

#### 1.1.1

Le personnel du Service des Travaux se compose de six personnes qui sont occupées à 25% pour la voirie, 29% pour les déchets, 32% pour les Parcs et Promenades et 14% pour l'administratif et entretien du matériel.

Nous pensons qu'il s'agit d'un bon équilibre des tâches. Il faut remarquer que les parcs et promenades sont parfaitement entretenus sur l'espace communal et que la déchèterie fonctionne à perfection avec des employés aimables et professionnels.

Le planning des activités du Service des Travaux est établi et suivi par le chef d'équipe.

#### 1.1.5

La première partie du préavis 74-2016 (aménagement du cimetière) est terminée. La deuxième partie (chemin piétonnier) sera exécutée en 2018.

On peut relever que l'aménagement a été exécuté avec goût.

### 1.2 Ordures ménagères et déchets divers

Selon son rapport, Valorsa gère les déchets de 101 communes comptant en tout 198'000 habitants. Valorsa a proposé des cours techniques aux employés de déchetteries.

Concernant les points de collecte, mêmes photos et mêmes problèmes en 2017 que dans le rapport de gestion 2016. Il y a toujours des personnes qui jettent leurs ordures sans préalablement les trier. Pour réduire ce phénomène, nous proposons d'installer des caméra-vidéo surveillances aux éco-points les plus sensibles.

La Municipalité n'est toujours pas favorable pour le rajout des conteneurs supplémentaires en attendant la pose des conteneurs enterrés.

Pour mémoire la quantité de déchets collectés pour la commune de Romanel reste stable. Elle représente un total de 1476 tonnes.

## **2.1 Travaux spécifiques / modernisation**

### **2.1.1**

Des inspections et des curages sont font périodiquement.

### **2.1.2**

La surveillance sera accrue concernant les rejets polluants dans les eaux claires. Ces rejets préoccupent le SESA (Service des Eaux, sols et assainissement) ainsi que nos services. La Municipalité effectuera des campagnes d'information et recherchera en amont les pollueurs.

### **2.1.3**

Le bureau agréé analyse les séparatifs des raccordements privés.

## **2.2 Traitement des eaux**

Pour information, le volume d'eau arrivant à la STEP et de 241'073 m3

## **2.3 Associations / conventions intercommunales**

### **2.3.3**

Le bureau Ribl SA centralise les données cadastrales EU/EC pour la mise à jour de la base de données centralisée.

## **3.4 Divers**

### **3.4.1**

Pour une population de 3'300 âmes dont 773 étrangers, 25 rapports de naturalisations ordinaires et facilités ont été établis concernant 21 ressortissants étrangers et 14 mineurs.

### **3.4.3**

La commune de Romanel a établi 69 macarons de stationnement.

### **3.4.4**

La vidéo-surveillance implantée sur le territoire de la Commune dans des zones sensibles a fait ses preuves afin de réduire les déprédations et autres incivilités commises.

### 3.4.5

Un radar pédagogique mobile a été installé à 8 reprises (une semaine à chaque fois) sur le territoire de la Commune.

## 4.2 Emploi du temps

Tous les nouveaux passeports sont biométriques et sont émis par le Centre Cantonal de biométrie, seules les cartes d'identités sont fournies par la Commune par voie électronique.

## 4.3 Population – Etat et Structure

Pour la première fois, la Municipalité nous a communiqué le nombre des personnes âgées de moins de 20 ans qui s'élève à 22.27 % par rapport aux personnes de plus de 65 ans qui s'élève 18.54 %.

## Chapitre V

Dicastère de Madame Claudia Perrin

### 1. Instruction publique

### 2. Affaires sociales

### 3. Affaires culturelles

### 4. Jeunesse

### 5. Sécurité sociale

## 1. Instruction publique

Une large compétence, dans les domaines pédagogique et administratif, est donnée au Directeur (26 enseignant(e)s). La Commune assume la mise à disposition des locaux scolaires et assure leur entretien. La Municipalité établit le budget scolaire et tient les comptes.

### 1.1 Organisation des écoles de Romanel-sur-Lausanne

Une coquille s'est glissée entre le point 1.1. et 1.2 concernant le nombre de classe 1-2 P. Le chiffre exact est de 3 ou 4.

### 1.2 Rapport d'activités de l'ECOLE PRIMAIRE de Romanel-sur-Lausanne

#### 1.2.3

La Cantine de Romidi recevait entre 20 et 35 enfants chaque jour.

Vu le peu d'enfants du collège des Esserpys, il n'y a plus de transport en bus. Les trajets se font à pied sous la responsabilité des encadrantes.

Au vu des changements en 2017 dans le personnel des encadrantes, un planning a été mis en place par la responsable des Ressources Humaines. Un tournus est ainsi effectué par les encadrantes.

En 2018, un nouveau système de facturation sera mis en place qui devrait faciliter la gestion des bons-repas pour les parents et les enfants.

## **2.2 Autres activités communales**

### **2.2.1**

Durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2017, l'équipe a notamment travaillé sur son projet pédagogique. Ce document doit être soumis à l'approbation de l'OAJE qui est un prérequis à l'obtention d'exploiter une garderie. Actuellement, notre garderie ne dispose que d'une ligne pédagogique sommaire, mais cela devrait être corrigé en 2018.

## **2.3 Activités régionales**

### **2.3.2**

Ce réseau regroupe sept communes et propose neuf structures d'accueil, dont une à Romanel, ainsi que deux structures de coordination de l'Accueil en Milieu Familial (une pour Cheseaux, Romanel, Bousens, Bournens et Sullens, l'autre pour Prilly et Jouxens). Le budget 2018 prévoit une augmentation de 0.4 EPT au poste de secrétariat.

Une nouvelle grille tarifaire a été adaptée en 2018 pour l'accueil collectif des préscolaires.

## **3.2 Ecole de musique Cheseaux-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne (EMCR)**

Après 17 années, le président Monsieur Amsler a passé la main à Monsieur Baroni. Ce changement de présidence a été l'occasion pour définir de nouvelles tâches et orientation de l'école de musique. La dernière Assemblée Générale a également approuvé de nouveaux statuts. Ces nouveaux statuts devraient permettre d'accéder à des subventionnements auxquels l'Ecole ne pouvait prétendre à ce jour.

## **3.3 Roadmovie**

Le 22 septembre 2017, le Roadmovie s'est arrêté à Romanel et des acteurs du film étaient présents.

## **4.1 Passeport-vacances**

Il existe deux possibilités de passeport-vacances :

- a) Passeport « traditionnel » : il rencontre un intérêt stable, 14 enfants au lieu de 16 en 2016.
- b) Passeport « familiale » pour les 13-15 ans : malgré des annonces dans le Romanel Info et sur le site Internet de la Commune, aucun passeport n'a été vendu à Romanel. C'est regrettable car ce passeport offre de nombreuses réductions (piscine, cinéma, etc).

## 5.1 Activités communales

### 5.1.1

Les bénévoles se démenent pour offrir une ludothèque vivante mais sont confrontés à une baisse de participants. La concurrence des jeux électroniques et l'impression que la société actuelle ne joue plus aux jeux traditionnels rend difficile leur mission. Ce constat est valable pour l'ensemble des ludothèques du canton.

## OBSERVATIONS DE LA CG

Le rapport de gestion de l'année 2017 est agréable à lire avec une couverture qui est très vivante.

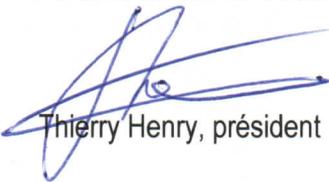
Dans un premier temps, les demandes de la CG n'ont pas toujours été bien comprises par la Municipalité, mais après explications, la collaboration a été parfaite. La CG espère que la Municipalité va utiliser le tableau de bord créé à notre demande sur les contrats d'entretien et de maintenance.

La CG apprécierait que la Municipalité intègre dans son rapport de gestion l'avancée des préavis et des reports qui sont projetés sous forme d'un planning. (ex. : chemin du Village qui devait débiter après la fête du village 2017 et qui manifestement n'est plus d'actualité)

La CG tient à féliciter le personnel du Service des Travaux pour les aménagements extérieurs et en particulier le lac des Buyá-tsa et ses abords.

Fait à Romanel-sur-Lausanne le 24 mai 2018.

La commission de Gestion :

  
Thierry Henry, président

Jamila Dahbi Rio



  
Alexandre Nicolet

Serge Romanens



Roger Laedermann

  
Annexe : tableau contrats d'entretien et de maintenance



**Commune de Romanel-sur-Lausanne**  
**Contrats d'entretien et de maintenance valables en 2017**

Colonne1	Type de document	Objet	Validité	Service	Responsable	Pièce justificative
	Contrat de révision	Engins de gymnastique	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat d'entretien	Chauffage Collège du Rosset	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Commande	Romanel Info	-	Greffe municipal	CRO	-
	Lettre	Prestations d'architecte-conseil	-	Bureau Technique	LM	Oui
	Lettre	Contrôle des justificatifs thermiques (mises à l'enquête)	-	Bureau Technique	LM	Oui
	Police d'assurance	Voir tableau annexe "Assurances 2017"	31.12.2018	Bourse/RH	CRO	Oui
	Contrat	Recyclage des déchets verts	1 an, renouvelable tacitement	Travaux	BJ	Oui
	Sur demande	Installations sanitaires	-	Bâtiments	LM	-
	Contrat	Élévateur Ludothèque - Bibliothèque	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat d'entretien	Poste incendie	31.12.2019	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Exutoire de fumée Maison de Commune	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Entretien humidificateur du Temple	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat d'entretien	Installations de froid - Local serveurs - Maison de Commune	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Installations sanitaires	-	Bâtiments	LM	-
	Offre ponctuelle	Construction du réseau électrique	-	SI	LM	Oui
	Contrat	Contrôle des chantiers	3 mois renouvelable tacitement	Bureau Technique	LM	Oui
	Sur demande	Entreprise de construction	-	Travaux	BJ	-
	Engagement	Centrale d'alarme Certas - Maison de Commune	-	Bâtiments	LM	Oui
	Engagement	Permanence téléphonique	-	Divers	LM	Oui
	Engagement	Centrale d'alarme Certas - Pompes RebatereI	-	SI	LM	Oui
	Sur demande	Toitures	-	Bâtiments	LM	-
	Abonnement	Traitement des fourmis - Maison de commune	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Abonnement	Traitement des mouches - Salle 1803	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat de maintenance	Contrôle périodique des installations Prazqueron	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Elaboration et livraison de repas pour la Cantine	1 an, renouvelable tacitement	Instruction publique	CP	Oui
	Contrat d'entretien	Eclairage public	31.12.2020	SI	LM	Oui
	Contrat	Accompagnement de l'électricien d'exploitation	31.12.2019	SI	LM	Oui
	Contrat	Chaudière Charrue	-	Bâtiments	LM	-
	Contrat	Installations électriques	-	Bâtiments	LM	-
	Contrat	Chaudière Marais	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Système d'affranchissement	28.02.2021	Greffe municipal	CRO	Oui
	Contrat	Entretien des installations frigorifiques	01.10.2018	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat de location	Photocopieurs	5 ans	Divers	CRO	Oui
	Contrat	Toiture Temple	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Lave-vaisselle Salle polyvalente	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Maçonnerie	-	Travaux/Bâtiments	BJ/LM	-
	Contrat de maintenance	Pompes "En RebatereI"	1 an, renouvelable tacitement	SI	LM	Oui
	Contrat de service	Traitement de l'eau - Charrue	-	Bâtiments	LM	Oui
	Lettre	Révision annuelle des comptes communaux	-	Bourse/RH	CRO	Oui
	Convention	SIT	-	Urbanisme	DF	-
	Offre	Analyse stratégique des possibilités de développement	-	Urbanisme	Municipalité	Oui
	Convention de service	Support informatique	30.06.2018	Informatique	DF	Oui



**Commune de Romanel-sur-Lausanne**  
**Contrats d'entretien et de maintenance valables en 2017**

Colonne1	Type de document	Objet	Validité	Service	Responsable	Pièce justificative
	Contrat d'entretien	Ventilation Charrue et Petite Charrue	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Offre sur demande	Electricité	-	Bâtiments	LM	-
	Contrats d'entretien	Portes industrielles de garage	-	Bâtiments	LM	Oui
	Mandat d'engagement	Alarme - Administration communale	3 mois renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Ventilation / Climatisation Prazqueron	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Abonnement	Vidange des installations d'assainissement	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Vidange des sacs et déptoires de routes	-	Travaux	BJ	-
	Sur demande	Vidange des séparateurs et déptoires à graisse	-	Travaux	BJ, CBO	-
	Contrat d'entretien	Accordage de l'orgue du Temple	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat d'entretien	Sonnerie des cloches du Temple	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Service d'entretien	Gestion du temps	1 an, renouvelable tacitement	Bourse/RH	CRO	Oui
	Offre	Suivi du préarchivage et de l'archivage	1 an, renouvelable tacitement	Greffe municipale	CRO	Oui
	Contrat	Solution communal.ch	1 an, renouvelable tacitement	Informatique	DF	Oui (Bourse)
	Contrat d'entretien	Ascenseur Maison de Commune	-	Bâtiments	LM	-
	Sur demande	Fourniture de bureau	-	Greffe municipale	CRO	-
	Sur demande	Aménagements extérieurs	-	Travaux	BJ	-
	Contrat d'entretien	Traitement d'eau de chauffage	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Eclairage de secours Prazqueron	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Installations de compostage et prise en charge	1 an, renouvelable tacitement	Travaux	BJ	Oui
	Sur demande	Architecte	-	Urbanisme	DF	-
	Contrat	Vidéosurveillance	-	Sécurité publique	BJ	-
	Contrat	Maintenance GED	1 an, renouvelable tacitement	Informatique	DF	Oui
	Sur demande	Géomètre	-	Bureau Technique	DF/LM	-
	Contrat d'entretien	Pompes de relevage 3 bâtiments	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Ingénieurs hydrauliciens (CTS, PGEE,...)	-	Travaux/Bureau Technique	BJ/LM/DF	-
	Contrat de maintenance	Chaudière Salle polyvalente	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Gestion déléguée	31.12.2020	SI	LM	Oui
	Contrat	Exploitation du réseau électrique	31.12.2021	SI	LM	Oui
	Contrat	Gestion du patrimoine	31.12.2021	SI	LM	Oui
	Sur demande	Electricité	-	Bâtiments	LM	-
	Convention	Ramoneur	Obligatoirement lié	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat de location	Silo à sel	Saison hivernale	Travaux	BJ	Oui
	Etude sur demande	Ingénieur	-	Urbanisme	DF	-
	Contrat d'entretien	Détection incendie Temple	01.11.2022	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Exploitation, contrôle, entretien et maintenance MT	31.12.2024	SI	LM	Oui
	Abonnement	Vérification du parc de postes-incendie et d'extincteurs	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Marquage et signalisation	-	Sécurité publique	BJ	-
	Police d'assurance	Voir tableau annexe "Assurances 2017"	-	Bourse/RH	CRO	-
	Forfait	Téléphones (matériel)	-	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat	Temple	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Avocat	-	Municipalité	Municipalité	-
	Offre	Location de benes	-	Travaux	BJ	Oui



Commune de Romanel-sur-Lausanne  
Contrats d'entretien et de maintenance valables en 2017

Colonne1	Type de document	Objet	Validité	Service	Responsable	Pièce justificative
	Contrat de maintenance	Chaudière Villageoise	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	-
	Contrat de maintenance	Brûleur Collège de Prazqueron	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Consultant en ingénierie	-	Bureau Technique	LM/DF	Oui
	Contrat	Collecte et transport des ordures ménagères	31.03.2018	Travaux	BJ	Oui
	Contrat	Collecte et transport des valorisables	31.03.2018	Travaux	BJ	Oui
	Avenant	Collecte et transport des valorisables	31.03.2018	Travaux	BJ	Oui
	Contrat d'entretien	Eclairage de sécurité Collège du Rosset	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Contrat d'entretien	Eclairage de sécurité divers bâtiments	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Architecte	-	Urbanisme	DF	-
	Facture	Gestion des déchets	Obligatoirement lié	Travaux	BJ	Oui
	Police d'assurance	Voir tableau annexe "Assurances 2017"	Voir annexe	Bourse/RH	CRO	Oui
	Convention	Collecte et enlèvement du verre usagé	1 an, renouvelable tacitement	Travaux	Géré par Valorsa SA	Oui
	Contrat de service	Séchoir à linge - Collège du Rosset	1 an, renouvelable tacitement	Bâtiments	LM	Oui
	Sur demande	Entreprise de construction	-	Travaux	BJ	-
	Sur demande	Notaire	-	Municipalité	Municipalité	-
	Offre	Hébergement du site web	1 an, renouvelable tacitement	Informatique	CRO	Oui